GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BEZIERS

IMMEUBLE LE CARRE D'HORT BAT B
62 AVENUE JEAN MOULIN 34537 BEZIERS CEDEX
FAX 04 67 49 04 84
INTERNET : www.greffe-tc-beziers.fr
TEL : 04-67-28-29-05

25/08/2014

29 AOUT 2014

A LA SOUS-TASSE
138, avenue de la Plage
34410 Sérignan

AVERTISSEMENT
AVANT TRANSMISSION AU PROCUREUR

Réf. à rappeler : Comptes : 2013 Gestion : 2005 B 798 Siren : 484 827 787

Madame, Monsieur,

Nous constatons que vous n'avez pas déposé les comptes annuels au Greffe alors qu'il s'agit d'une obligation légale.

Par conséquent, veuillez nous transmettre sous 15 jours les documents ci-dessous énumérés en **1 exemplaire signé et certifié conforme par le dirigeant :**

- comptes annuels (bilan actif et passif avec compte de résultat et annexes),
- rapport de gestion (pour les sociétés anonymes)
- proposition et adoption d'affectation du résultat soumis à l'assemblée,
- PV de l'assemblée générale (sauf pour les EURL, SELURL, SASU et SELASU. Lorsque l'associé unique, personne physique, est le dirigeant, il peut choisir de remettre l'inventaire avec ses comptes annuels. Cela vaut approbation des comptes et si cette option est choisie, i n'y a pas lieu de déposer l'assemblée).
- Et, le cas échéant, (SA notamment) rapport du commissaire aux comptes.
- **Le règlement de 19,91 € TTC,** comprenant le coût de ce rappel et du dépôt (les chèques sont à établir à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce).
- **En cas de refus d'approbation des comptes, il convient de déposer 1 exemplaire certifié conforme par le dirigeant de la copie de la délibération de l'assemblée ou de l'associé unique (coût 19.15€ TTC).**

Ce dépôt ne sera valablement effectué qu'au reçu des documents et frais réclamés.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEZIERS

H. CURE-MONESTIER

IMPORTANT :

Si la société a cessé son activité (c'est-à-dire qu'elle est mise en sommeil), vous restez soumis au dépôt des comptes jusqu'à la régularisation auprès du Greffe de la **radiation définitive** de cette société au registre du commerce et des sociétés.
Rappel des textes légaux :
Code de commerce : art. L223-26, L225-100, L232-21 à L232-23, L241-4 et L241-5, L242-8, L242-10, L611-2.II, R247-3 et R611-13 à R611-16, art. L241-4 et L242-8, R247-3, L241-5 et L242-10.
Code pénal : art.131-13

Merci de vérifier si le dépôt des comptes a été fait pour les années précédentes (pour chaque millésime supplémentaire non déposé, le coût est de 50.97€).